LETTRE D'INFORMATION

3RD'ANJOU - Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou



DÉCEMBRE 2022 - #1

ÉDITO

DU PRÉSIDENT



David LAGLEYZE

Le Président des 3RD'Anjou

Nous fêterons dans quelques semaines le 1er anniversaire des 3RD'Anjou et c'est l'occasion pour moi de tirer un premier bilan de ce grand syndicat. Une première année où il est difficile de ne pas évoquer le contexte de forte inflation qui nous concerne collectivement, qui se couple à un été où plus que jamais nous avons pris conscience de l'urgence climatique.

Du côté de l'inflation, les 3RD'Anjou sont particulièrement touchés avec tout d'abord la hausse importante des prix des carburants, le transport étant l'un des premiers postes de dépense de notre syndicat. De la même façon, l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) se poursuit jusqu'en 2025 et impacte fortement le traitement de nos déchets.

L'urgence climatique est, depuis la création des 3RD'Anjou, notre ADN partagé par le comité syndical et nos agents autour de nos 3 "R" : Réduire - Réemployer - Recycler.

Pour que chacun puisse être acteur de ce triptyque essentiel à notre démarche de diminution des déchets, nous sommes dotés depuis le 1er janvier sur l'ensemble du territoire d'une redevance incitative visant à favoriser les comportements vertueux. Cette dernière, présente depuis plus de 15 ans pour certains et toute récente pour d'autres, nous permet d'afficher des tonnages par habitant particulièrement performants. Ainsi sur le territoire nous jetons en moyenne 110kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant contre 250 kg par habitant pour la moyenne nationale.

Dans cette première lettre d'information, je vous invite notamment à parcourir les actions menées par le syndicat dans le domaine de la prévention et plus particulièrement à travers nos actions lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets placée, cette année, sous le signe du textile. La volonté a été d'harmoniser par le haut les bonnes pratiques de nos anciens syndicats.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre avec le comité syndical pour continuer à vous apporter le meilleur service au meilleur coût tout en préservant notre planète.

Bonne lecture.

BILAN DE LA 1ère ÉDITION

« MISSION ZÉRO »

Le samedi 19 novembre 2022, se tenait la première édition de « Mission Zéro » l'événement des 3RD'Anjou qui reviendra désormais chaque année pour promouvoir la réduction des déchets.



Organisé le premier jour de la SERD 2022 (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), cet événement qui se déroulait cette année au Louroux-Béconnais, avait pour objectif de promouvoir le réemploi, la réparation et le recyclage des textiles. Les parents, les enfants, ont pu s'y essayer à travers des ateliers DIY (Do It Yourself : fait-main) qui leur ont permis de fabriquer des sacs à vrac, des tote-bag, des bee wrap, des paquets-cadeaux en Furoshiki, etc. Éco-Formations des Pays-de-la-Loire les ont aidés à confectionner des chouchous, des portes pots en macramé et de superbes cyanotypes.

Quand on parle textile, on parle aussi entretien. Les apprentis chimistes, ont pu réaliser des doses de lessive maison afin de diminuer l'impact de l'entretien de leur garde-robe. Les couturières du Repair Café de Villemoisan ont montré leur savoir-faire et repris les vêtements apportés par quelques visiteurs.

Chacun a pu admirer les tenues et les accessoires réalisés par les créateurs du collectif Tissons à Neuf qui ne travaillent qu'à partir de matières issues du réemploi. Ils ont également apprécié le talent de « Chaises métissées » qui redonne vie et couleurs aux chaises hors d'usage rempaillées grâce à des draps qui ne servent plus. Enfin, une conférence intitulée « La vie d'un jean » dispensée par Lucile Bourguignon des Cotons de Luce, a permis de comprendre les impacts environnementaux et sociétaux de l'industrie textile dans le monde. *Savoir et comprendre pour agir. Tel était l'objectif de cet après-midi instructif, convivial et familial. Les 3RD'Anjou remercient tous les participants (partenaires et visiteurs) et vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour la seconde édition de « Mission Zéro ». N'hésitez pas à nous transmettre vos attentes.*

▶ LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS DES 3RD'ANJOU EN ACTION

La première année d'existence des 3RD'Anjou touche à sa fin et le bilan du service prévention est déjà fourni. D'autres projets sont en cours, mais retrouvez ci-dessous, les aides* et les actions d'ores et déjà en place pour vous accompagner dans la réduction de vos déchets :



Subvention pour aider à l'achat de couches lavables
40% de prise en charge limitée à 150€ / enfant
(réservée aux particuliers)



Subvention pour aider à l'achat d'un broyeur thermique
50% du montant d'achat dans la limite de 200€
(réservée aux particuliers)

En 2022, 3 620€ de subvention broyeur ont été accordés.



Mise à disposition de composteurs individuels et en établissement
Une participation est demandée pour un composteur de 300 ou de 600 litres
En 2022, 495 composteurs ont été distribués aux usagers domiciliés sur le territoire des 3RD'Anjou.

Subvention d'aide à la création de nouveaux Repair Café
(réservée aux associations)

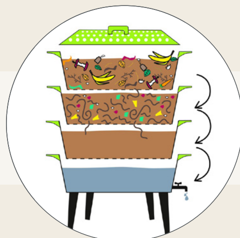




Mise à disposition de gobelets et de carafes réutilisables pour vos événements
(réservée aux associations et aux professionnels)
En 2022, déjà 50 événements accompagnés avec un équivalent de plus de 25 500 gobelets non jetés !



Aide à l'organisation d'opérations de nettoyage de la nature, prêt de matériels comme pinces, chasubles, sacs poubelle et gants
(réservée aux associations et aux professionnels)
En 2022, près de 30 nettoyages accompagnés !



Subvention pour l'aide à l'achat d'un lombricomposteur
50% du montant d'achat plafonné à 50€ / foyer



Accompagnement des établissements scolaires et de formations pour améliorer leur bilan écologique



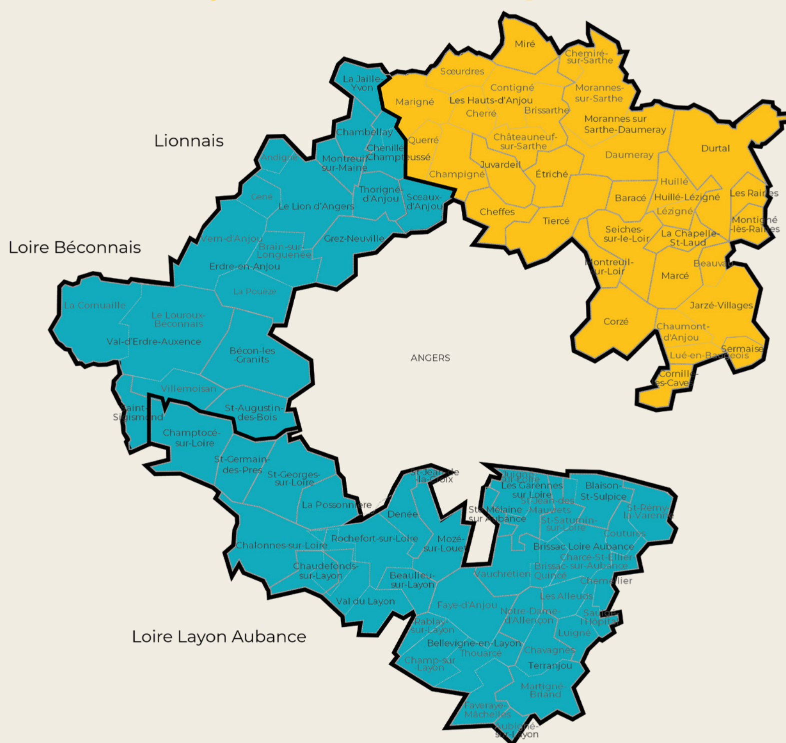
Informations, conseils et astuces livrés par l'équipe d'animateurs sur notre site internet et lors de leur présence sur les marchés et les événements locaux

*dans la limite de l'enveloppe prévue par le comité syndical et voté au budget.

▶ LES CONSIGNES DE TRI ET LES CONSIGNES DE COLLECTE PAR SECTEUR

Qui n'a jamais eu un doute en jetant un déchet à la poubelle ? Les 3RD'Anjou vous expliquent tout !

POUR LES SECTEURS DU LIONNAIS, DU LOIRE BÉCONNAIS ET DE LOIRE LAYON AUBANCE, (secteur bleu sur la carte) les **papiers** sont à déposer dans les points d'apport volontaire dédiés.



POUR LE SECTEUR ANJOU LOIR ET SARTHE ET HAUTS D'ANJOU (secteur jaune sur la carte), tous les **papiers** se trient dans le contenant jaune en mélange avec les emballages.

POUR TOUS LES SECTEURS DU TERRITOIRE

Tous les **emballages** (en carton, plastique ou métal ainsi que les briques alimentaires) doivent être déposés dans le contenant jaune (bac ou point d'apport volontaire).

Le **verre** doit être amené dans les points d'apport volontaire.

La vaisselle cassée, les textiles hygiéniques, les objets en plastique et tous les autres déchets doivent être mis dans le contenant à **ordures ménagères** (bac ou point d'apport volontaire).

Les bons gestes à retenir et à adopter pour une collecte optimisée



- Sortez vos bacs la veille au soir du jour de collecte
- Présentez vos bacs ouverture du couvercle côté route

- Respectez le marquage au sol (lorsqu'il est présent)
- Déposez des sacs bien fermés dans le bac à ordures ménagères





- Alignez les bacs par couleur en cas de regroupement
- Veillez à bien fermer le couvercle afin d'éviter des envols
- Le bac doit être à 1 mètre de tout obstacle

- Inutile de laver vos emballages, il suffit seulement de les vider, sans les imbriquer
- Vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques en carton pour gagner de la place (sans tasser)



LES HARMONISATIONS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Les 3RD'Anjou disposent d'un réseau de 11 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire.

Pour y accéder, vous devez être en possession d'une **carte service déchets** que vous pouvez vous procurer gratuitement (pour la 1ère dotation) en tant qu'habitant du territoire en remplissant un formulaire sur le site internet www.3rdanjou.fr (Votre carte déchèterie de votre ancien syndicat est toujours utilisable).

Via le paiement de la redevance incitative, chaque foyer bénéficie de **18 entrées en déchèterie** par année civile. Au-delà : chaque entrée sur site sera facturée 5€ via la redevance. Vous pouvez retrouver la localisation et les horaires de nos déchèteries sur le site internet www.3rdanjou.fr



Avec près de **30 filières déjà existantes**, nos équipes travaillent sur le développement de nouvelles filières dont **les jouets, le bricolage, le sport, les menuiseries**, etc. qui devraient voir le jour prochainement.



Le tri de vos apports dans les bennes adaptées permet d'une part de recycler ou de traiter les déchets dans les bonnes filières, et d'autre part de préserver les ressources, tout en diminuant les dépenses. Un déchet déposé dans la bonne filière coûtera moins cher que s'il est mélangé dans les déchets tout-venant. *Nos agents d'accueil sont présents pour vous conseiller au mieux, merci de respecter leurs consignes.*

Retrouvez **les conditions et les tarifs pour les professionnels** sur notre site internet. Attention la déchèterie de Tiercé n'accueille pas les professionnels.

ECODDS



Créé par les industriels et les distributeurs, agréé par les pouvoirs publics, ÉcoDDS prend opérationnellement en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques ménagers ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les canalisations (ce déversement peut provoquer des pollutions de nos cours d'eau. Pour en savoir plus : www.layonaubancelouets.fr). C'est pourquoi, il faut les apporter en déchèteries, si possible dans leur emballage d'origine ou en précisant leur nature sur leur nouveau contenant. Ils sont ensuite pris en charge par ÉcoDDS pour être recyclés, valorisés énergétiquement (chauffage, électricité), ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS

Pour rappel, l'abandon d'ordures sur la voie publique comme le non-respect des règles de collecte des déchets est strictement interdit par le Code Pénal et plus précisément par les articles R 632-1, R 634-2, R 635-8 et R 644-2. Ces comportements peuvent être sanctionnés par une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€. Bien sûr, c'est aussi un enjeu de vie collective et de respect de l'environnement.

INFORMATION IMPORTANTE

Modification des horaires sur TOUTES LES DÉCHÈTERIES les samedis 24 & 31 décembre

FERMETURE À 12h00 !

3R D'ANJOU
SYNDICAT POUR LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DE DÉCHETS EN ANJOU

3RD'Anjou - 103 rue Charles Darwin - 49125 Tiercé
02 41 59 61 73
contact@3rdanjou.fr
www.3rdanjou.fr

Directeur de publication : David LAGLEYZE. Rédaction : 3RD'Anjou. Création : AGENCECREANOVA.COM - 02 41 34 13 27
Crédits Photos : Pixabay, Unsplash et Pexel. Ne pas jeter sur la voie publique.
PEFC Certifié PEFC / pefc.org - N° 0000